

EN ZONE NEUTRE

Nouvelles et événements du Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada



www.crdsc.ca

Juin 2008

Ombudsmans des équipes olympiques et paralympiques pour Beijing 2008 par Sophie De Koninck et Jeff Palamar

Je suis ravie et fière d'avoir été choisie pour accompagner l'équipe canadienne aux Jeux Olympiques de Beijing en août prochain. J'y agirai en tant qu'ombudsman de l'équipe.

Je me suis toujours intéressée au sport. J'ai d'ailleurs enseigné la natation pendant plusieurs saisons, tant en piscine que dans un camp de vacances, dans les eaux d'un lac ontarien. La pratique sportive continue à occuper une place importante dans ma vie quotidienne, en complément de ma vie professionnelle d'avocate. Après avoir fait partie de l'équipe d'un important cabinet d'avocats national, je me suis jointe il y a quelques années à la Standard Life, où je continue à pratiquer le droit corporatif.

Les voyages internationaux, notamment en Europe, en Afrique, en Australie et tout particulièrement en Asie, font aussi partie intégrante de ma vie. Des séjours prolongés, tant dans plusieurs pays du Sud-est asiatique qu'en Chine même, m'ont beaucoup appris sur le monde asiatique. Je

parle couramment mandarin, que j'ai d'abord étudié à l'Université nationale de Singapour et que j'ai pu perfectionner lors d'un stage à l'Ambassade du Canada à Beijing. À cette occasion, j'ai notamment eu comme mandat de négocier avec des interlocuteurs chinois. À Montréal même, l'on m'a aussi confié un mandat de



mentor auprès d'une délégation de juges chinois qui réalisaient un stage de formation auprès de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Mon

trilinguisme (français, anglais, mandarin) s'est alors révélé très utile. Enfin, je suis membre du Conseil d'administration de l'Association commerciale Hong Kong - Canada (section de Montréal).

Cet été, il me fera plaisir de contribuer à ma façon au succès des athlètes canadiens. Je leur souhaite à tous et chacun le meilleur des succès aux Jeux Olympiques de Beijing. Je m'assurerai que tout se déroule dans une justice efficace. ■

Je suis honoré d'avoir été nommé ombudsman des athlètes à l'occasion des Jeux d'été paralympiques 2008 à Beijing.

Je suis avocat et mes champs d'expertise sont le droit du travail et de l'emploi. J'ai également reçu une formation d'arbitre et, pendant plus de dix ans, j'ai agi comme chargé de cours à l'université du Manitoba.

Le sport et la forme physique sont importants pour moi et pour ma famille tant au niveau personnel que professionnel. Je conseille Sport Manitoba et offre de l'aide à diverses organisations sportives provinciales en matière d'emploi, d'administration, des droits de l'homme et de sport. J'ai représenté des athlètes ayant reçu des suspensions émises par CCES; une université locale faisant face à un processus disciplinaire du SIC, et un organisme national de sport pour des appels de sélection devant le CRDSC. Être l'entraîneur de l'équipe récréative de soccer de ma fille est une source de défi et de bonheur pour moi.

Mon cabinet, Taylor McCaffrey LLP, est extrêmement actif dans la communauté et dans le sport,



nous étions « là » pour les Jeux panaméricains de Winnipeg, chacune des 19 années de la course en vélo stationnaire pour la paralysie cérébrale, le marathon du Manitoba, le relais « Great Grain », le relais des avocats pour les enfants, la course de bateau-dragon, l'aviron corporatif, Centraide, ainsi que pour plusieurs autres activités

et défis de financement. Je participe régulièrement à ces activités et je suis devenu la personne-ressource quand il s'agit d'organiser nos équipes et notre participation.

Je suis toujours disponible pour aider, lorsque nécessaire, que ce soit pour les athlètes, les entraîneurs ainsi que les autres membres d'équipe. De plus, je considère mon rôle comme en étant un « solutionneur de problèmes ». En espérant qu'il y ait peu de problèmes à régler, je tenterai de rendre l'expérience la plus positive possible peu importe les circonstances et ce pour toutes les parties. J'attends avec impatience cette opportunité de travailler avec Équipe Canada à Beijing et possiblement de vous rencontrer sur place ou peut-être à une autre occasion bientôt. ■

Dans cette édition :

La Solution sportive : Offrant conseils et assistance aux athlètes	2
Sensibilisation accrue de la communauté des officiels sportifs à propos de la prévention des différends	3
Changements importants au processus d'appel pour les brevets	4



La Solution sportive : Offrant conseils et assistance aux athlètes

Par Steven Teal et David Reynolds, personnel de la Solution sportive



Lorsque les athlètes amateurs canadiens de haute performance ont des questions de nature juridique liées au sport, ils font appel à un programme d'Athlètes-CAN, la Solution sportive.

Créée en 1996 et gérée par deux étudiants en droit de l'Université Western Ontario, la Solution sportive offre de l'assistance aux athlètes pour les aider à résoudre des questions concernant entre autres les ententes des athlètes, la sélection d'équipe, l'aide financière aux athlètes, la discipline, le harcèlement, les violations des règlements antidopage et les formulaires du Programme de localisation de l'athlète. Étant donné que les gestionnaires de la Solution sportive ne sont pas avocats, si une situation nécessite un avis juridique, ils dirigent les athlètes vers le site Internet du CRDSC où ils trouveront une liste de représentants juridiques qui sont à leur disposition.

Avec les Jeux de Beijing 2008 approchant à grands pas, la Solution sportive aimerait signaler trois points importants sur lesquels les athlètes devraient être bien informés : l'expression d'opinions politiques, la sélection d'équipe, et le dopage.

Il y a eu beaucoup de publicité à propos du respect des droits humanitaires en Chine et la possibilité d'un boycott olympique/paralympique. Bien que chacun ait droit à son opinion, les athlètes doivent être prudents lorsqu'ils expriment leurs opinions dans le cadre des Jeux. Les athlètes sont liés par la Charte du Comité international olympique (CIO) ou celle du Comité international paralympique (CIP), qui interdit toute démonstration ou propagande politique, religieuse ou raciale dans un lieu, site ou autre emplacement olympique/paralympique. Son texte d'application précise en outre qu'aucune forme de démonstration ou de propagande ne peut apparaître sur les individus, les vêtements de sport, les accessoires ou, plus généralement, sur un quelconque article d'habillement ou d'équipement porté ou utilisé par les athlètes ou les autres participants aux Jeux.

Ce qui rend les choses compliquées, c'est que le CIO et le CIP n'ont pas défini précisément les formes d'expression qui sont considérées comme démonstration ou propagande. Il est donc dans l'intérêt des athlètes de demander des clarifi-

cations au Comité olympique canadien (COC) ou au CIO et/ou au Comité paralympique canadien (CPC) ou au CIP avant de s'associer à toute forme d'expression qui pourrait être jugée controversée. Malgré l'absence de définition précise de propagande, il semble y avoir une interprétation stricte, à preuve la récente décision du CIO d'interdire le port de bracelets avec l'inscription « Pour un monde meilleur » aux Jeux.

La sélection des équipes peut être une question à forte charge contentieuse, qui peut amener les athlètes à se demander si la bonne décision a été prise. Si les processus de sélection des équipes olympique et paralympique laissent peu de temps aux athlètes pour porter une décision en appel avant que la liste des membres de l'équipe ne soit soumise au CIO/CPC, cela ne devrait pas pour autant empêcher les athlètes d'exercer leur droit d'appel. Si un athlète estime qu'un processus de sélection ne s'est pas déroulé selon les lignes directrices annoncées ou s'il croit qu'une décision est inacceptable pour toute autre raison, il est encouragé à prendre les mesures appropriées pour contester la décision. Si

l'athlète a gain de cause en appel, COC/CPC feront tout en leur pouvoir pour s'assurer que l'athlète qui le mérite sera nommé sur l'équipe à temps pour les Jeux.

Si les athlètes doivent en tout temps se renseigner sur tous les produits de santé qu'ils consomment, ils devront être encore plus vigilants au cours des prochains mois, soit avant et pendant les Jeux. D'une part, les athlètes devraient

se familiariser avec la liste des substances interdites par le Code mondial antidopage. D'autre part, les athlètes devraient toujours vérifier les étiquettes de tous les suppléments ou médicaments qu'ils prennent afin de veiller à ne pas consommer accidentellement des substances interdites, surtout lorsque ces produits sont achetés à l'extérieur du Canada. Enfin, si un athlète reçoit un avis de violation des règles antidopage, il est encouragé à communiquer avec l'ombudsman olympique Sophie De Koninck ou l'ombudsman paralympique Jeff Palamar. Les athlètes conservent également le droit de faire appel à un conseiller juridique indépendant ou de communiquer avec la Solution sportive pendant les Jeux.

Si vous désirez davantage de précisions sur ces questions ou sur tout autre sujet, n'hésitez pas à communiquer avec les gestionnaires de la Solution sportive Steven Teal et David Reynolds au 1-888-434-8883 ou par courriel à l'adresse : law.sportsolution@uwo.ca. ■

« Les athlètes devraient être bien informés : l'expression d'opinions politiques, la sélection d'équipe, et le dopage. »



Sensibilisation accrue de la communauté des officiels sportifs à propos de la prévention des différends



Les officiels sportifs ont rarement été impliqués dans des différends devant le CRDSC, et c'est une bonne chose. Mais est-ce parce qu'il n'y a pas de différend, parce que la communauté des officiels réunit à les régler à l'interne, ou parce que les officiels ne connaissent pas le CRDSC ? L'intérêt suscité par la présence du personnel du CRDSC à la conférence annuelle d'Officiels Sportifs du Canada, tenue à Calgary en mai 2008, est très révélateur. Les officiels sont très conscients de l'importance d'adopter de meilleures politiques concernant la composante de l'arbitrage dans le système sportif. En plus d'avoir tenu un kiosque d'information et d'avoir distribué des publications d'intérêt, le CRDSC a présenté un atelier sur la prévention des différends en matière de sélection d'officiels en vue de compétitions nationales et internationales.

Lors de cet atelier, Marie-Claude Asselin et Fredy Luni ont présenté les résultats d'un sondage exploratoire mené auprès des représentants d'officiels de toutes les ONS affiliés à Officiels Sportifs du Canada. Le but de ce sondage était de mieux comprendre comment les officiels sont sélectionnés pour des compétitions et d'identifier les aspects des processus de sélection d'officiels qui sont les plus susceptibles d'être à l'origine de différends. Un taux de participation de 23 % permet de tirer les conclusions suivantes.

Au Canada, 71 % des ONS sont impliquées, à divers degrés, dans la sélection des officiels pour les compétitions nationales et 93 % le sont dans la désignation des officiels pour les compétitions internationales. Ceci confirme que la grande majorité des ONS sont responsables de déterminer le processus et les critères utilisés pour la sélection des officiels.

La bonne nouvelle est que toutes les ONS qui ont répondu au sondage consultent leurs officiels dans le développement de leurs politiques de sélection. Il s'agit d'une excellente stratégie pour favoriser l'acceptation des politiques par les officiels concernés et pour s'assurer que les politiques sont claires, compréhensibles, et ce faisant, réduire les risques de différends.

« Il est inquiétant de constater que les officiels sont encore nommés pour des compétitions nationales et internationales sans politique écrite. »

Aussi, la majorité de répondants (86 %) publient leur politique par écrit. Cependant, il est inquiétant de constater que les officiels du 14 % restant des ONS sont encore nommés pour des compétitions nationales et internationales sans politique écrite. Ce fait a été identifié comme étant un facteur de risque élevé de différends.

Plusieurs dossiers entendus au CRDSC sont causés par une communication inadéquate entre les parties. Les ONS sont donc encouragées à publier leurs politiques aussi largement que possible. Dans le sondage en question, 43 % des ONS n'utilisaient qu'une seule méthode pour communiquer les politiques de sélection (soit par courriel, par le site Internet, par la poste ou en personne). Évidemment, il est souhaitable de combiner plusieurs méthodes de communication afin d'assurer une distribution vaste et méticuleuse.

Finalement, et sans surprise, le sondage révèle que toutes les ONS utilisent des critères subjectifs dans l'évaluation de la performance des officiels. Bien que l'utilisation de critères subjectifs n'est pas un problème en soi, il existe un certain nombre de précautions recommandées afin de réduire les risques de différends qui pourraient en découler, dont :

garantir l'indépendance des décideurs, éviter les conflits d'intérêts ou l'apparence de ceux-ci, et appliquer un processus transparent.

Suite aux réactions et commentaires reçus de la part des participants à la conférence, Officiels Sportifs du Canada a déjà invité le CRDSC à présenter un autre atelier sur la prévention des différends à sa prochaine conférence. Le CRDSC se réjouit à l'idée de prendre part à cet événement prévu pour l'automne 2009. Entretemps, les ONS et les officiels sont invités à communiquer avec le CRDSC s'ils désirent obtenir de l'aide dans le développement de politiques pour leurs officiels. ■



Dates à retenir

- **16 juin 2008** : BC Athlete Voice organise une session à Vancouver sur la prévention des différends pour les athlètes avec la chef de la direction du CRDSC, Marie-Claude Asselin.
- **23-24 octobre 2008** : La conférence des arbitres et médiateurs du CRDSC, Mississauga.



Changements importants au processus d'appel pour les brevets



Le CRDSC désire aviser les athlètes canadiens et leurs organismes nationaux de sport d'un changement important dans les procédures d'appel en ce qui concerne les brevets; un changement qui a été communiqué au CRDSC par Sport Canada. Sport Canada a informé le CRDSC que les appels ne seront plus entendus par Sport Canada, à moins que la décision portée en appel n'ait été rendue par Sport Canada. Par conséquent, les appels émanant de décisions rendues par les ONS en vue de mettre en nomination des athlètes auprès de Sport Canada pour recevoir des brevets ne devront plus être soumis à Sport Canada, mais plutôt devront être déposés directement devant le CRDSC.

« Les appels émanant de décisions rendues par les ONS devront être déposés directement devant le CRDSC. »

Impact sur les délais

Ces nouvelles procédures ont un impact sur les délais prescrits pour loger un appel d'une décision d'une ONS. Les athlètes devraient être avisés que leur appel doit être déposé

directement auprès du CRDSC, et que les délais pour ce faire, tel que le stipule le Code canadien de règlement des différends sportifs, seront établis comme suit, par ordre de priorité :

1. délai fixé par les règles de l'ONS;
2. si un délai n'est pas fixé, 21 jours suivant la communication par l'ONS de la décision portée en appel.

Le CRDSC a publié une version révisée de sa brochure intitulée « Processus d'octroi des brevets : Lignes directrices et conseils », afin d'aider les athlètes qui croient avoir des motifs d'en appeler d'une décision rendue par leur ONS ou Sport Canada concernant l'octroi de brevets. L'information dans cette brochure a été mise à jour pour refléter ces nouvelles procédures communiquées au CRDSC par

Sport Canada. Une version électronique de cette publication est disponible sur le site Internet du CRDSC au lien suivant : www.crdsc.ca/fr/octroi-des-brevets.cfm.

Nouveau matériel éducatif et promotionnel



En plus de la brochure sur l'octroi des brevets décrite ci-dessus, le CRDSC a également publié une édition révisée de sa brochure sur la sélection, intitulée « Critères de sélection pour les grandes manifestations sportives : Lignes directrices et conseils ». La brochure offre des lignes directrices et des suggestions pour aider les organismes sportifs et leurs membres à adopter des critères et politiques de sélection réfléchis afin de réduire les risques de différends concernant la sélection. Les bonnes pratiques soulignées dans cette brochure sont applicables à tout processus de sélection à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'identifier les meilleurs athlètes pour un club ou une équipe, les meilleurs athlètes possibles pour représenter le Canada sur la scène internationale, ou encore les officiels les plus qualifiés et méritants pour des championnats ou des grands Jeux. La bro-

chure peut être commandée en communiquant avec le bureau du CRDSC ou peut être téléchargée à partir du site Internet du CRDSC au lien suivant : www.crdsc.ca/fr/selection-equipe.cfm.

Le Trousse de politiques d'appel, qui suggère deux modèles de politique d'appel interne pour les organismes sportifs de tous niveaux, a également été révisée et mise à jour. Ce document est seulement disponible en version électronique et peut être téléchargé à partir du site Internet du CRDSC au lien suivant : www.crdsc.ca/fr/politiques-appel.cfm.



Enfin, un dépliant promotionnel décrivant la mission, les services et programmes du CRDSC est disponible en communiquant avec le bureau du CRDSC ou peut être téléchargé à partir du site Internet du CRDSC au lien suivant : www.crdsc.ca/fr/a-propos.cfm. ■



1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8

Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246
1-866-733-7767 1-877-733-1246

ISSN 1712-9915

www.crdsc.ca



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada remercie Sport Canada pour sa généreuse contribution financière.